



«BAURECHTLICHE GRUNDORDNUNG»

Die Baurechtliche Grundordnung der Stadt Biel besteht aus den Bau-, Nutzungs- und Baulinienplänen und dem Baureglement, der Bauverordnung und dem Baulinienreglement.

Das Baureglement, die Bauverordnung und das Baulinienreglement, können unter den entsprechenden Links im ÖREB-Kataster eingesehen werden.

«RÉGLEMENTATION FONDAMENTALE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION»

La réglementation fondamentale en matière de construction de la Ville de Bienne se compose des plans de construction, d'affectation et d'alignement ainsi que du règlement de construction, de l'ordonnance sur les constructions et du règlement sur les alignements.

Le règlement de construction, l'ordonnance sur les constructions et le règlement sur les alignements peuvent être consultés dans le cadastre RDPPF en cliquant sur les liens correspondants.